

COMMISSION DE GESTION 2020
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
FINANCES ET PROMOTION ÉCONOMIQUE
(FIN)

Objet : GESTION 2020

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner le dicastère *Finances et promotion économique*, composée de Mmes Marie-France BELLEUX, membre, et Katharina DELLWO BAUER, présidente-rapporteuse, remercie Mme Mélanie WYSS, Municipale, M. Cyril HORISBERGER, chef de service, ainsi que les personnes rencontrées de leur disponibilité, des réponses et explications fournies et de la manière très agréable dont elle a été accueillie.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

La sous-commission en charge de l'examen de la gestion du dicastère *Finances et promotion économique* a participé à une séance :

- **jeudi 18 février 2021, de 9 h 30 à 11 h au 4^e étage de l'Hôtel de Ville**
rencontre avec Mme Mélanie WYSS, Municipale, M. Cyril HORISBERGER, chef de service et M. Pascal ROCHA DA SYLVA, délégué à la promotion économique.

Le but de cette rencontre était d'avoir une discussion générale concernant la direction, ainsi que de soulever des questions relatives au rapport de gestion et aux activités du délégué à la promotion économique en temps COVID-19.

2. GÉNÉRALITÉS

La pandémie de COVID-19 a entraîné de nombreux bouleversements et impliqué des contraintes importantes au sein de toutes les directions. L'intégralité des mesures prises en réponse à cette crise sont listées dans le rapport « Municipalité », le rapport de la Direction Finances et promotion économique n'est donc pas exhaustif à ce sujet. Concernant ce dernier, le premier semi-confinement et l'obligation de télétravail sont intervenus au moment de la préparation des comptes. L'équipe a ainsi, sans préparation aucune, dû mettre sur pied une nouvelle organisation (tournus dans l'équipe) pour mener à bien les tâches qui lui incombent.

Effectifs et locaux

La Direction Finances et promotion économique compte huit collaboratrices et collaborateurs pour un EPT de 7.23, ce qui représente un effectif stable marqué par deux congés maternité. En dehors du délégué à la promotion économique qui a l'entrée de son bureau dans la vieille tour, le reste de l'équipe est logée sous les combles de l'Hôtel de Ville, des locaux joliment aménagés dont l'air conditionné rend la fréquentation agréable même lors des grandes chaleurs estivales.

3. COMPTABILITÉ

Le Service des finances assure, contre rémunération, la comptabilité pour d'autres entités et associations. En 2019, une analyse a été effectuée afin d'établir le nombre d'heures de travail requises pour cette prestation, ceci dans le but de procéder à une révision des contrats et une mise à jour des conventions en 2021. Cette démarche permet en outre aux associations d'évaluer la compétitivité de l'offre proposée par le Service des finances et d'éventuellement confier cette tâche à d'autres prestataires. Il est à noter qu'il ne s'agit pas, pour la commune de Morges, de faire des bénéfices avec cette prestation, mais d'obtenir une rémunération correcte afin d'éviter une double subvention en faveur de certaines entités.

4. ANALYSE FINANCIÈRE ET CONTRÔLE DE GESTION

Le suivi budgétaire effectué par le Service des finances n'a pas permis de mettre à jour d'anomalie dans son analyse (cf. rapport de la Commission des finances).

En ce qui concerne la gestion des prêts, les débiteurs proviennent surtout du milieu culturel. La question qui se pose, en lien avec la crise engendrée par le COVID-19 et l'absence de revenus dans le secteur de la culture, est de savoir si ces débiteurs seront en mesure de rembourser les prêts. Des conventions ont été signées pour chacun d'entre eux, et un ajournement a déjà été demandé en 2020. La procédure en matière d'ajournements prévoit qu'un rendez-vous soit pris afin de clarifier la situation et de décider s'il y a lieu - ou non - d'accorder cet ajournement (cf. rapport "Municipalité", p. 7).

5. PATRIMOINE FINANCIER

Le Domaine de la Ville a beaucoup occupé le service durant cette année. Fin 2019, voyant que la situation financière du domaine était trop coûteuse pour la commune, un audit avait été demandé. Le résultat de cet audit a été présenté début 2020 à la Municipalité et suivi par la Commission des finances. La meilleure solution s'est avérée être un partenariat avec la maison Bolle & Cie SA, qui dispose de la structure nécessaire pour assurer la pérennité du Domaine de la Ville. Il est à relever qu'aucun dysfonctionnement n'a été constaté dans la gestion de la Sàrl.

6. PROMOTION ÉCONOMIQUE

Le délégué à la promotion économique, en poste depuis le 1^{er} juillet 2017, travaille à 60 % pour la Ville de Morges, et à 40 % pour l'Association régionale Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), qui est l'interlocuteur du Canton. La Municipalité a soumis au Conseil communal un bilan d'activités après trois ans, dans le but de pérenniser ce poste.

Pour la promotion économique comme pour les autres domaines, l'année 2020 a été particulière en raison de la pandémie de COVID-19. La plupart des ressources a été allouée aux mesures d'urgence destinées à pallier les conséquences de la crise, mais aussi à soulager les entreprises en difficulté et préserver au mieux le tissu économique. Il n'était donc pas question de "promotion" à proprement parler. En effet, dès la mi-mars, il a été très difficile d'aller à la rencontre des entrepreneurs, et tous les événements d'entreprise prévus ont été annulés. Le délégué a certes pu maintenir de bons contacts par téléphone, mais cela ne remplace évidemment pas les échanges et les dynamiques que permettent les événements en présentiel. Toutefois, pour l'anecdote : grâce à la mise en relation des entreprises morgiennes, l'une d'entre elles a proposé d'utiliser ses machines pour produire du gel hydroalcoolique pour l'Hôpital de Morges pendant la pénurie.

Aide financière aux entreprises

L'aide financière aux entreprises destinée à endiguer les conséquences de la crise s'est montée, pour l'année 2020, à CHF 363'060.00. L'attribution de cette somme a été effectuée par une commission composée de la Mme M. Wyss, Municipale, M. C. Horisberger, chef de service et d'une personne externe provenant d'une fiduciaire lausannoise, selon une clef de répartition préparée en amont par le délégué à la promotion économique. La gestion de la crise a représenté un travail considérable. La commission a vu, au mois de novembre, quelque 49 entreprises pour des rendez-vous d'environ une demi-heure chacune. L'enjeu principal consistait à déceler si les difficultés financières de l'entreprise concernée étaient réellement dues à la pandémie, ou si celle-ci connaissait déjà une situation financière problématique avant la crise. Sur 60 demandes déposées, 37 entreprises ont bénéficié d'un soutien de la commune, selon des critères bien définis. Le but de la démarche étant la préservation de l'emploi, ces critères tenaient notamment compte du nombre de personnes employées par l'entreprise.

Ce plan de soutien a largement été salué par les dirigeantes et dirigeants de ces entreprises, qui étaient en premier lieu satisfaits de l'écoute dont ils ont bénéficié. Le fait que leur situation soit prise en considération a représenté un soutien moral dont l'importance avait été sous-estimée. L'intégralité du montant alloué à l'aide financière a été dépensé, et même s'il est difficile de chiffrer précisément les attentes financières des entreprises, celles-ci semblent satisfaites du soutien apporté. La possibilité de faire recours auprès de la Municipalité suite à une décision négative n'a été utilisée que dans un seul cas sur tous les dossiers traités. Ce très faible taux de recours s'explique par le fait que les cas de refus étaient dûment argumentés

(solvabilité de l'entreprise, nombre d'employés, etc.). Notons encore que la Municipalité a reçu de nombreuses lettres de remerciements.

Il est difficile d'évaluer combien de fermetures définitives sont intervenues en 2020, car les conséquences de la crise ne seront probablement visibles qu'en 2021. Lors de la première vague, le tissu économique disposait encore des ressources nécessaires pour tenir bon. La deuxième vague a en revanche fait davantage de dégâts. Toutefois, il est important de rappeler que les aides financières ne proviennent pas uniquement de la Commune, mais aussi du Canton et de la Confédération.

Enfin, pour la petite histoire, soulignons que l'inscription des entreprises au registre communal n'est pas obligatoire (contrairement à l'inscription au registre du commerce). Afin d'inciter les entreprises à s'y inscrire, du gel désinfectant et des masques étaient offerts à celles qui le faisaient.

Visibilité de Morges

Afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire communal, Morges City Startup a été lancé en janvier 2020. Il s'agit d'un concours destiné à récompenser les meilleurs projets entrepreneuriaux et à les implanter à Morges. Cette initiative vise à soutenir l'innovation et les start-ups au sens large (par exemple dans le domaine de l'environnement). Sur une vingtaine de dossiers reçus, 10 ont été retenus et 5 ont été récompensés. Le premier prix consiste, entre autres, en un espace de co-working à Morges mis à disposition gratuitement. Vu le succès de ce concours, il est prévu de le réitérer chaque année.

Par ailleurs, une vidéo promotionnelle dont la diffusion est prévue au printemps 2021 a été réalisée. Celle-ci vante la place morgienne et met en valeur les atouts de la ville (p. ex. les nombreux locaux disponibles dans le Quartier de la Gare). Avec pour public cible les entrepreneurs de la région, la vidéo sera diffusée sur les différents canaux de communication de la Ville, notamment les réseaux sociaux.

En raison de la pandémie qui a tout bousculé, la promotion économique n'a pas pu être mise en œuvre comme souhaité en 2020, année où il s'agissait avant tout de limiter la casse. Toutefois, le rôle du délégué économique reste indispensable, avec ou sans crise: il est en premier lieu là pour informer les entreprises, les renseigner sur les locaux disponibles sur le territoire communal, ou encore sur les démarches administratives à effectuer. Il convient également de saluer le travail de la police du commerce, qui a dû, en plus de ses tâches habituelles, déployer d'importants efforts pour assurer la mise en place correcte des plans de protection COVID-19.

7. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

Aucun

8. CONCLUSION

Comme toutes les directions, la Direction Finances et promotion économique a été marquée par cette année COVID-19 et elle s'en est très bien sortie. La sous-commission salue la bonne gestion de cette direction qui a su trouver des solutions appropriées.

Elle réitère ses remerciements à Mme la Municipale, au chef de service, au délégué et à leurs collaborateurs pour leur professionnalisme au service de notre belle ville de Morges.

Le présent rapport ne prétend nullement à l'exhaustivité.

Pour la commission de gestion :
Le président

Pour la sous-commission FIN :
La présidente

David Guarna

Katharina Dellwo Bauer